

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Etaient présents : BENSEGHIR Guillaume, CHADEBEC Brice, DIMITROPOULOS Claude, GUERINI Claude, LATIL Maryse, PISANO Nadine, PLE Cyril, RICHAUD Eliette, ALLEGRINI Laetitia, LATIL Marjolaine, SCHMALTZ Fabien, COLIN Laurent,

Absents excusés : RENAUD Laurent, BOVE Alain, TRANCHANT Yannick,

Secrétaire de la séance : Maryse LATIL

M. le Maire ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

TABLEAU DES EMPLOIS

L'assemblée délibérante Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal à l'unanimité

- ◆ **Décide** la création à compter du 1 septembre 2021 d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent et accompagnatrice transport scolaire dans le grade de cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 18.02 heures hebdomadaires et la modification du tableau des emplois (voir annexe). Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an compte tenu de l'application de l'article 3-3-3°. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra justifier une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- ◆ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ANNEXE - TABLEAU DES EMPLOIS

A – Filière administrative

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif		35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle

Administratif	Agent d'accueil de l'agence postale communale	Adjoint administratif	DE_2019_061 Le 12 décembre 2019	16h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-5. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
----------------------	--	-----------------------	------------------------------------	-----	--

B – filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Service technique	Adjoint techniques polyvalent	Cadre d'emploi des adjoints techniques		22h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
Service technique	Adjoint techniques polyvalent	Cadre d'emploi des adjoints techniques		31h30	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
Service technique	Adjoint techniques polyvalent et accompagnatrice transport scolaire	Cadre d'emploi des adjoints techniques	DE_2019_061 Le 12 décembre 2019	21h36	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
Service technique	Adjoint techniques polyvalent et accompagnatrice transport scolaire	Cadre d'emploi des adjoints techniques	DE_2021_025 Le 12 juillet 2021	18h02	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
Service technique	Adjoint techniques polyvalent et agent d'accueil à l'éducation de l'enfant	Cadre d'emploi des adjoints techniques	DE_2019_030 Le 26 juin 2019	35h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle

C – filière Médico-social

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Service scolaire	ATSEM	Cadre d'emploi ATSEM	DE_2016_033 Le 16 juin 2016	26h25	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-5. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle

D – filière Animation

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES COR-RESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Service garderie	Agent d'animation affecté au service de garderie non titulaire	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	DE_2018_003 Le 10 janvier 2018	8h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle
Service périscolaire	Agent d'accompagnement au transport scolaire	Cadre d'emploi des adjoints d'animation	DE_2018_049 Le 26 septembre 2018	8h	Oui - motif du recrutement contractuel : Art. 3-3-3. - Rémunération sur l'ensemble du grade d'emploi - Expérience professionnelle

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL POSTALE COMMUNALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CONTRAT DE DROIT PRIVE

Le Maire informe l'assemblée que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune peut donc y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un agent contractuel de droit privé pourrait être recruté au sein de la commune Noyers-sur-Jabron pour exercer les fonctions d'agent d'accueil à l'agence postale communale à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 19 juillet 2021. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un contrat PEC pour les fonctions d'agent d'accueil à l'agence postale communale à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 1 an.

Le Conseil municipal à l'unanimité

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région,

- ◆ **Décide** d'adopter la proposition du Maire,
- ◆ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- ◆ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE ZA 5 A CHAMP DE CACHET

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération N° DE_2021_013 du conseil du 25 mars 2021, le conseil avait approuvé la réalisation de la mise en sécurité d'une section de la voirie communale VC N°4. Cette portion de voie présente des dénivelés dangereux pour les usagers, il serait souhaitable de déplacer et reconstruire cette portion de voie sur la Parcelle ZA 5 jouxtant celle-ci.

Après échanges, la SCI Le Champ de Cachet, propriétaire de la parcelle ZA 5, accorde à la Commune la cession à titre gratuit de 2a 92ca pour permettre d'effectuer les travaux de sécurisation, étant entendu que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité

- ◆ **Approuve** l'acquisition de 2a 92ca de la parcelle ZA 5
- ◆ **Dit** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la Commune
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette transaction.

DEMONINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération DE_2020_052 concernant la dénomination des voies et la numérotation des habitations, le recensement des habitations étant terminé, il appartient au conseil municipal de choisir, le nom à donner aux rues. Il précise que suite à cette délibération la commande de plaques de rues et d'habitations pourra être effectuée. Le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentés au conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies de la Commune :

◆ **Adopte** la dénomination des voies suivantes :

- Route de Saint Martin
- Chemin des Bonnets
- Route de Saint Vincent
- Chemin de l'Ancienne École
- Chemin de Jarjayes
- Rue Principale
- Impasse des Épicéas
- Chemin de Périvoye
- Chemin de la Tranchée
- Chemin de Valbelle
- Place de l'Église
- Route du Vieux Noyers
- Chemin du Durban
- Place des Nucétois
- Impasse des Nucétoises
- Chemin de Chenebotte
- Chemin de la Ribière
- Impasse de Basarique
- Chemin des Bérauds
- Chemin du Champ de Cachet
- Chemin des Frênes
- Impasse des Gorgoniers
- Route de Sisteron
- Chemin des Peyrouriers
- Serre Bernard
- Canouge

◆ **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste, au Bureau du cadastre.

PRET A TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE ACHAT MAISON DUC

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération N° DE_2020_058 du conseil du 14 décembre 2020, le conseil avait approuvé le projet d'acquisition d'une maison de village sis sur la parcelle D 622 au prix de 110 000 €. Pour se faire, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 110 000 €.

Une consultation auprès de plusieurs banques a été effectuée, Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions.

Le Crédit Agricole a fait la meilleure proposition :

- Type de financement : **prêt à long terme**
- Durée : **15 ans**
- Taux fixe : **1.03 %**
- Périodicité des remboursements : **trimestrielle**
- Échéances constantes avec amortissement progressif du capital
- Frais de dossier : **220 €**
- Pas de part sociale

Le Conseil municipal à l'unanimité

- ◆ **Décide** de contracter un prêt de 110 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- ◆ **Décide** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

PROJET D'INSTALLATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE PAR UN PROPRIETAIRE PRIVE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Monsieur JOUVEAU, en collaboration avec l'entreprise SOLARCENTURY : à savoir l'installation d'un parc photovoltaïque sur 10 d'hectares environ, d'une puissance de 8.67 MWc (Méga Watt crête). Les parcelles concernées sont situées en zone non constructible sur la Carte Communale et en zone agricole.

Le Conseil municipal à 12 voix Contre, 3 Pour,

- ◆ **Refuse** le projet l'installation de ce parc photovoltaïque

QUESTIONS DIVERSES

- * Le projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale démarrera en Septembre.

La séance est levée à 20 heures 10

Le Maire,
Brice CHADEBEC

